



## Acheter et construire une maison en copropriété du terrain

Par **kunt**, le **06/12/2011** à **11:36**

Bonjour,  
Je suis nouveau dans ce forum, je viens vers vous pour essayer comprendre avant je puise s'engage dans un projet de construction en terrain en copropriété (France).  
C'est-à-dire, si vous achetez un terrain en copropriété pour vous permettre de monter un projet de construction à deux, permis de construire etc.  
Est-ce que chaque de vous peut bénéficier le taux à zéro pourcent ou PTZ ? Est-ce que toute le terrain à par tien à deux personne ou le notaire va diviser le terrain à 50 % à chaque de personne ? Comment ça se passe pour avoir acte de propriété sur votre part de 50% ?  
J'ai besoin de votre aide pour que vous me puissiez expliquer le pour et le contre pour s'engager sur l'achat d'un terrain en copropriété.  
Je compte sur vous avant de m'engager sur ce projet.  
Cordialement.